

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°72/2026

**Objet : Arrêté de délégations du Maire à David GONCALVES, délégué**

**LE MAIRE DE CLERIEUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;  
**CONSIDERANT** que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Monsieur David GONCALVES**, Conseiller municipal délégué ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Monsieur David GONCALVES**, Conseiller municipal délégué, est délégué pour intervenir dans le domaine de la sécurité et des risques :

- PCS
- DICRIM
- Téléalerte
- Relations gendarmerie (voisins vigilants...)
- Commission sécurité (ERP)
- Plan de circulation
- Actions jeunesse

**Article 2** : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines précisés dans l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, ainsi:

- tous les courriers y afférents,
- les commandes jusqu'à 2000 € en fonctionnement, dans la limite des inscriptions budgétaires
- les plaintes déposées au nom de la Commune auprès de la Gendarmerie Nationale

**Article 3** : La Secrétaire générale de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à CLERIEUX, le 21 Avril 2026.

Le Maire,



Jean-Marie WOZNIAK